

LE CONSEIL DE VIE COLLÉGIENNE



EN BREF

Le Conseil de Vie Collégienne - CVC rend **les collégiens acteurs de la vie de leur établissement**. Il donne la parole aux élèves, qui sont force de propositions.

Il **favorise l'apprentissage des élèves à l'exercice de la vie lycéenne et à la citoyenneté** en les associant au processus de décision pour leur faire prendre conscience que les choix pris au sein du collège le sont en fonction de contraintes multiples et répondent très souvent à des objectifs particuliers.

Les collégiens peuvent ainsi **impulser des actions** et valoriser les initiatives des élèves.

Le CVC permet ainsi de développer l'esprit d'initiative tout en favorisant la responsabilisation des acteurs.

Il crée les conditions pour de meilleurs rapports élèves-adultes, une meilleure implication des élèves dans la vie de leur collège, un sentiment d'appartenance à l'établissement plus grand est renforcé.



À SAVOIR

Les membres élèves du CVC sont soit élus par et parmi les délégués de classe, soit non élus mais responsabilisés et désignés sur la base du volontariat parmi l'ensemble des élèves du collège.

Les membres adultes du CVC, dont les parents d'élèves, ne sont pas élus mais désignés par leurs pairs ou par la Direction sur la base du volontariat.

Le nombre d'élèves peut être égal au nombre d'adultes mais jamais inférieur.